

PÂTE BRODIFACOUM - Gamme raticides

PÂTE RATICIDE HAUTE PERFORMANCE



- **Appâts anticoagulants rodenticides sous forme de pâte molle de céréales renforcée en agent d'appétence, à base de Brodifacoum.**
- **Mono-ingestion : une seule prise suffit pour provoquer la mort.**
- **Prédosée, facile à utiliser, sans effet d'accoutumance.**
- **Particulièrement recommandé en cas d'infestations de rongeurs.**
- **Homologation FR-2014-0152 du Ministère de l'environnement.**
- **Conditionnement pratique en seaux de 5KG.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Raticide prêt à l'emploi sous forme de pâte grasse bleue en sachets unitaires de 10 g, formulé avec des ingrédients d'origine alimentaire, qui le rendent particulièrement attractif et appétant pour les rats et les souris, même en cas de forte concurrence alimentaire.

- L'aspect "gras" perdure même à basse température.

- A base de Brodifacoum (0,004%), matière active anticoagulante efficace sur tous les rongeurs, même ceux résistants aux anticoagulants classiques.

- Appât mono-ingestion : une seule absorption suffit pour provoquer une mort par hémorragie 4 jours après la prise initiale, ce qui évite la méfiance des rongeurs.

- Présence d'un agent d'amertume (Benzoate de dénatonium), non détecté par les rongeurs, et limitant le risque d'empoisonnement accidentel par l'homme.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Dangereux : respecter les précautions d'emploi.

- En cas d'ingestion accidentelle : l'antidote est la vitamine K1.

- Disposer les appâts dans des postes d'appâtage, de façon à ce qu'ils ne puissent être consommés par d'autres animaux.

- Eliminer les cadavres de rongeurs retrouvés.

- Manipuler avec des gants puis se laver les mains à l'eau savonneuse après traitement.

- Homologation FR-2014-0152 (Propasta).

- Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.

- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

- Usage strictement réservé aux professionnels.

MODE D'UTILISATION :

Placer les appâts sur les lieux de passage fréquentés par les rongeurs. Il est fortement recommandé d'utiliser des postes d'appâtage inviolables et de placer les appâts dans des endroits hors de la portée des enfants et des animaux non cibles (par exemple à l'intérieur de terriers, sous des tuiles ...). Sécuriser les appâts afin qu'ils ne puissent être emportés par les rongeurs.

Doses d'emploi :

• **Rats** : 2 à 6 sachets de 10 g par poste d'appâtage, tous les 10 mètres, jusqu'à 5 mètres en cas de grave infestation.

• **Souris** : 2 à 3 sachets de 10g par poste d'appâtage, tous les 5 mètres, jusqu'à 2 mètres en cas de grave infestation.

Vérifier régulièrement, toutes les 2 semaines, les postes d'appâtage en faisant attention à remplacer les quantités consommées ; lorsque les appâts ne sont plus consommés, la dératisation est achevée. La durée d'un traitement de dératisation est variable et dépend soit de l'espèce du rongeur soit du degré d'infestation ; de toute façon, il est conseillé de ne pas dépasser 8 semaines de traitement. À la fin du traitement, ramasser les cadavres des rongeurs et les appâts non consommés afin d'éviter les risques d'intoxications secondaires des autres animaux (chats, chiens, oiseaux et faune sauvage). Placer les déchets dans des sacs bien fermés et les éliminer conformément aux normes en vigueur.